



Horti-Pôle Evreux
Formations Nature et Paysage
Apprentissage Formation Continue

CERTIFICAT INDIVIDUEL OPÉRATEUR

OBJECTIFS DE LA FORMATION

✓ Permettre aux stagiaires d'obtenir le Certificat Individuel pour l'utilisation professionnelle des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie « Opérateur ».

Le certificat est obtenu par le biais d'une formation, intégrant la vérification des connaissances.

PUBLICS CONCERNÉS

✓ Les professionnels qui utilisent les produits, suivant les consignes données et qui ne sont pas impliqués dans le choix des produits.

PRÉ-REQUIS

✓ Aucun

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Il est précisé par l'arrêté du 29 août 2016 fixant les modalités d'obtention du certificat individuel « opérateur »

- ✓ Réglementation et sécurité environnementale. (3h)
- ✓ Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public (7h)
- ✓ Réduction de l'usage, méthodes alternatives (3h)
- ✓ Vérification des connaissances. (1h)

Ces thèmes de formation sont adaptés au contexte professionnel du secteur du paysage.

DURÉE DE LA FORMATION

✓ Durée : 14 heures sur 2 journées

LIEU DE RÉALISATION

✓ CFPPA et Atelier Technologique Horticole

COÛT ET FINANCEMENT DE LA FORMATION

- ✓ Coût : Contactez le CFPPA
- ✓ Prise en charge totale ou partielle du financement auprès d'un organisme paritaire agréé ou du Conseil Régional,...

Renseignements au 02.32.28.53.94 – Magali Voisin



CFPPA
HORTICOLE ET PAYSAGER
6, rue Georges Politzer
– BP 3523 –
27035 Evreux Cedex

☎ 02.32.28.53.94
📠 02.32.28.76.84

cfppa.evreux@educagri.fr

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

Etablissement Public
Local d'Enseignement et
de Formation
Professionnelle Agricole
d'Evreux

Objectifs pédagogiques	Eléments de contenu	
Réglementation et sécurité environnementale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadre réglementaire français : lois Grenelle 1 et 2 et mesures afférentes : plan Ecophyto. ▪ Définition des produits phytopharmaceutiques. ▪ Réglementation spécifique à l'activité du secteur. ▪ Réglementation du transport et du stockage ▪ Consignation de toute utilisation des pesticides ▪ Réglementation du stockage ▪ Utilisation des produits ▪ Produits autorisés et produits illégaux : ▪ Dangerosité pour l'environnement. ▪ Situation d'exposition aux dangers. ▪ Prévention des risques. ▪ Notions de zonage ▪ Stratégies retenues selon les espaces, leur nature, leur usage ▪ Pratique visant à limiter la dispersion de produits pharmaceutiques dans l'environnement lors des transports. ▪ Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors du stockage. ▪ Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques lors des manipulations. ▪ Pratiques, aménagements et équipements visant à limiter la dispersion de produits lors de l'épandage ▪ Traçabilité tout au long du processus ▪ Vérification des connaissances : Evaluation formative individuelle, constituée de 8 questions avec correction collective 	3h
Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (dangerosité du produit, voies de pénétration, intoxications, devenir dans l'organisme) ▪ Situation d'exposition aux dangers. ▪ Principales mesures de protection. ▪ Principales consignes et réglementation. ▪ Estimation des risques pour la santé des opérateurs. ▪ Principe d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers. ▪ Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident. ▪ Principaux symptômes d'empoisonnement. ▪ Mesures d'alerte des premiers secours, signalement de l'accident auprès de Phyt'attitude. ▪ Conduite à tenir en cas d'accident. ▪ Consignes d'intervention sur les chantiers. ▪ Principales mesures de protection : port des EPI ▪ Vérification des connaissances : Evaluation formative individuelle, constituée de 8 questions avec correction collective 	7h
Réduction de l'usage, méthodes alternatives	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Techniques de lutte intégrée ▪ Etalonnage ▪ Vérification des connaissances : Evaluation formative individuelle, constituée de 4 questions avec correction collective 	3h
Vérification des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ▪ QCM informatisé de 20 questions 	1h

CFPPA HORTICOLE ET PAYSAGER
6, rue Georges Politzer – BP 3523 –
27035 Evreux Cedex

☎ 02.32.28.53.94 (CFPPA)

☎ 02.32.28.87.61 (CFA)

📠 02.32.28.76.84

cfppa.evreux@educagri.fr

www.eapevreux.fr

Contacts : Mme Voisin – Mme Fund

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

